



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement technique agricole public

Question écrite n° 14537

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les préoccupations exprimées par l'enseignement agricole public quant au programme 143 « enseignement technique agricole » contenu dans le projet de loi de finances pour 2019. En effet, celui-ci prévoit la suppression de 50 postes dont 38 d'enseignants et 12 « non-enseignants », concernant pour l'essentiel les établissements publics d'enseignement agricole, pour l'année 2019. La difficile rentrée scolaire constatée en 2018 en raison de la hausse du nombre d'élèves inscrits dans ces filières non comblée par une croissance appropriée du nombre d'enseignants qui, bien qu'ayant vu leurs effectifs augmenter lors du quinquennat 2012-2017, accusent dans le même temps la réintroduction, dans leur formation, d'une année supplémentaire. Or ce report du secteur de l'enseignement privé vers l'enseignement public est un enjeu réel et structurel dont il faut prendre la mesure à l'aune de la scolarisation dans ces voies de la génération 2000. Aussi, bien que de telles mesures visant l'enseignement technique agricole qu'il soit public ou privé soient justifiées par une symétrie avec les évolutions des emplois dans l'éducation nationale, celle-ci ne peut se comprendre compte tenu de la volonté affichée de revaloriser les formations professionnalisantes et l'engagement de permettre l'accessibilité de ces formations aux élèves désireux. Ce ne sont pas les fermetures de classes et de sections nécessités en 2018 en raison de la faiblesse des effectifs du corps enseignant et non enseignant dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) qui parviendront à assurer cet objectif. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelles mesures il entend agir au soutien de l'enseignement public agricole afin non seulement de préserver les compétences des centres des EPLEFPA mais aussi de leur permettre d'accueillir tout jeune demandeur.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé un effort de réduction de la dépense publique. L'enseignement agricole y contribue. Pour cela, il est prévu une diminution de moins cinquante équivalent temps plein (ETP) au schéma d'emplois du programme 143 (soit 0,3 % de l'effectif) au 31 décembre 2019. Cet ajustement se justifie dans la mesure où les effectifs d'apprenants ont diminué de 2,4 % à la rentrée 2018 après une baisse de 2,8 % en 2017. Il tient cependant compte des spécificités de l'enseignement agricole (animation des territoires, insertion, coopération internationale, expérimentation). La répartition entre le public et le privé, pour atteindre cet objectif de moins cinquante ETP pour 2019 est réalisée en s'appuyant sur deux critères : la baisse des effectifs élèves dans les deux familles d'enseignement et le nombre d'enseignants. L'impact de cette baisse sur les postes de non-enseignants ne sera que très marginal. La volonté du ministre est que ce schéma d'emplois se réalise sans fermeture nette de classes à l'échelle du territoire national. Concernant l'impact de la réforme du baccalauréat, cette réforme menée par le ministère de l'éducation nationale permet une simplification de l'examen devenu trop complexe. Elle prévoit des heures spécifiquement consacrées à l'orientation pour permettre aux élèves de mieux préparer leur réussite future dans l'enseignement supérieur. Elle donne une plus grande place au contrôle en cours de formation. La direction générale chargée de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale. Les

choix qui ont été faits permettront de maintenir la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat général dans l'enseignement agricole et de favoriser l'orientation des élèves de l'enseignement agricole vers une poursuite d'études longues. Enfin, le projet de loi relatif « à la liberté de choisir son avenir professionnel », porté par la ministre du travail, s'inscrit dans une orientation politique claire à laquelle le ministère de l'agriculture et de l'alimentation souscrit complètement : - laisser plus d'autonomie aux établissements ; - mieux répondre aux besoins des territoires ; - impliquer davantage les professionnels pour s'adapter aux évolutions des métiers. Cette réforme fournit l'occasion de renforcer les liens avec le monde professionnel : écouter leurs besoins et y répondre au mieux. La réforme invite également les centres de formation d'apprentis à être encore davantage acteurs de l'insertion du jeune dans le monde du travail en garantissant à chaque apprenti un contrat avec une entreprise et un financement. L'enseignement agricole remplit parfaitement ses missions. Ses excellents résultats tant en termes de réussite aux examens que d'insertion professionnelle sont une preuve tangible de son succès et de son efficacité. Aussi, l'enseignement agricole est l'une des priorités politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14537

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10562

Réponse publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1349